Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-212202592-20260604-CCAS2026_019-DE

DÉPARTEMENT des COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN
Canton de DINAN-OUEST
Commune de QUÉVERT

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Du 04 JUIN 2026
Nombre de Membres en exercice = 15 ; de présents : 14 ; de votants : 15

AFFAIRE N° 2026-019 – OBJET : SECOURS D'URGENCE Mme RAMDANI BONS ALIMENTAIRES

L'An Deux Mille Vingt Six, le quatre juin, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale par Monsieur LANDURÉ Philippe, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. LANDURÉ Philippe ; Mme LEOST-TREMEL Françoise ; DEGUEN Antoine, FROSTIN Séverine, FAUCHE Sylvain, GOUY Nadège, LE LEURCH Jean-Michel, LEMERRER Emmanuel, LESAICHERRE Didier, LUCAS Marie, MARCHIX Maëva, PEYROTTES Claire, ROUSSELLE Aurore, URVOY Yolande.

ÉTAIENT EXCUSÉS : RUISSEAU Bénédicte (pouvoir donné à Mme PEYROTTES Claire)

Secrétaire de séance : Nadège GOUY

≺≺ ≻≻

Mme RAMADANI Safae, domiciliée 1B rue Falidor, s'est signalée auprès du CCAS en date du 19 mai 2026,
Après étude de la situation par M. Philippe LANDURÉ, président du CCAS,
Eu égard à l'urgence de sa condition, un bon alimentaire de 50 euros a été délivré à Mme RAMDANI Safae le 25 mai 2026.

Le conseil d'administration prend acte et valide le bon délivré.

Article 65138 du Budget du C.C.A.S.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président,
Philippe LANDURÉ

